



CHEMY, vendredi 10 avril 2026

ARRETE DE CIRCULATION N° AR-22/2026

Vu le Code des Communes,
Vu le Code de la route,
Vu les travaux de création d'infrastructure télécom souterraine de la Société SBTP rue de l'église,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et aux riverains de pouvoir accéder à leur habitation.

ARRETONS

Article 1 : La circulation sera réglementée rue de l'église (entre le rond-point et le N°71 bis) à partir du 20 avril 2026 et pour une durée de 60 jours.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 : La vitesse sera limitée à 30 km/h et le dépassement sera interdit.

Article 3 : La circulation sera restreinte et réglementée.

Article 4 : Les usagers se conformeront aux indications données par la Société SBTP représenté par Monsieur Monchy, TSA 70011, chez Sogelink 69134 DARDILLY Cédex qui est chargée de prendre contact avec les riverains et de donner toutes les informations nécessaires.

Article 5 : Le Responsable des travaux, la Gendarmerie de Phalempin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à : Monsieur Monchy.
Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Phalempin.
Le SDIS prévention

David DUHAYON
Maire



Mairie de Chemy – 6 rue de la mairie
59147 CHEMY - TEL: 03.20.90.31.40 FAX:03.20.96.88.54
Site : <http://mairie.chemy.fr>
Email : mairie@chemy.fr

